



Renseignements divers suite garde a vue

Par **crapaut**, le **18/03/2008** à **16:07**

bonjour,pas fiere de moi je viens vous demander conseil suite a mon arrestation le 12/03/2008 pour alccoolemie au volant.je ne vais pas exposer les circontances de cette excès d'alcool j'ai eu tord cela impardonnable. maintenant j'assume et le regrette amerement.mise en garde a vue 0,93mg d'alccol dans le sang, j'ai conduit et provoqué accident, tole froissée pas de mal corporel,durant cette garde a vue pourquoi ne ma t.il pas ete proposé de rencontrer un medecin? pourquoi aucune indication sur sa durrée?je suis restée dans le flou durrant 12heures .ma demande pour appeler mon fils avec qui je vie s'est soldé par (nous ne sommes pas en amerique).Le commissariat a laissé message sur fixe ok mais mon gamin pas repondeur du tout puisque j'ai l habitude de l'apeler sur portable.panique de sa part toute la nuit.bref j'ai donc signé pv et passe enCRPC le 19 juin pv que je n'ai pas pu relire puisque mes lunettes dans mon sacs repertoriés avec mes effets personnel..tellement en panique et surtout envie de sortir le plus vite possible de cet endroit j'ai signé. puis.je avoir un double des papiers signé? a qui les demander?quelle peine pour mes actes? sachant que 6 mois auparavant j'avais eu contravention pour 0,33mg.merci beaucoup de me repondre

Par **citoyenalpha**, le **18/03/2008** à **19:04**

Bonjour,rnrnVous avez été placé en cellule de dégrisement ce qui n'est pas la même chose qu'une garde à vue.rnVous risquez rnrn2 ans de prisonrnnnullation ou suspension du permis pendant 3ans avec une interdiction de repasser votre permis pendant 3 ansrnrn4500 euros d'amende.rnrnEn effet votre contravention entrera en compte dans l'appréciation que ce fera le tribunal sur votre personne.rnrnVous pouvez demander une copie du procès verbal auprès du rpocureur de la République.rnrnIl conviendrait de se faire assister d'un avocat.rnrnRestant à votre disposition.

Par **paul_old**, le **18/03/2008** à **20:11**

merci pour votre reponse.il s'agissait bien d'une garde a vue, mot employé par le gendarmerie ou je ne sais... les grade me sont inconnus. on vous fait mettre nue avant d'entrée en cellule de degrossissement.donc y a t.il vice de forme pour ne pas m'avoir proposé 1 medecin et pour ma signature sans lunettes pour relire pv.merci de votre reponse.